

Christophe TESTARD

Courriel : christophe.testard@uca.fr
Né le 3 septembre 1987, à Arles (13)



Professeur des universités
Université Clermont Auvergne
Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (UR 4232)

TRAVAUX DE RECHERCHE

• Ouvrages

- 1) *Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative*, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », vol. 304, nov. 2018 (« Ma thèse en 3000 signes », *Dr. adm.*, 2017, n° 3, p. 12 ; Chronique des Thèses, *RFDA*, 2017, n° 6, p. 1219, chron. F. Rolin)
- 2) *Le contrôle parlementaire du pouvoir de nomination du Président de la République*, Mémoire M2 rech., Lyon 3, Publications de l'Université Lyon 3, n° 15, 2011, 135 p.

• Direction d'ouvrage

- 3) *Aux confins du droit administratif*, en co-dir. avec Ch. Roux, IFJD, déc. 2023
- 4) *Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise*, en co-dir. avec C. Chamard-Heim, C. Meurant, E. Untermaier-Kerléo, LexisNexis, 2021

• Fascicules

- 5) « Les sanctions administratives », *JCl. adm.*, fasc. n° 108-40, 1^{er} oct. 2019

• Articles

- 6) « Le droit fiscal, droit politique », in E. Fraysse (dir.), *Droit public et politique*, IFJD, 2025, à paraître
- 7) « Distinguer le politique et l'administratif à travers les emplois : analyse théorique et pratique d'une ambivalence », étude co-écrite avec J. Creveaux, *AJFP* 2024, à paraître
- 8) « Les conventions citoyennes locales, renouveau des formes du consentement des gouvernés ? », in T. Desmoulins, S. Mouton, N. Sild, *La fabrique du consentement des gouvernés*, Presses de l'Université de Toulouse Capitole, 2024, à paraître
- 9) « L'association, porte-parole local », in C. Meurant, Ch. Roux (dir.), *Association et droit public*, IFJD, 2024, à paraître
- 10) « La participation du public en matière environnementale, un modèle aux allures de cage dorée », in J.-P. Boivin, Ch. Huglo (dir.), *Florilèges du droit de l'environnement*, La mémoire du droit, 2024, à paraître
- 11) « La loyauté de l'enquête administrative : les détours d'une évidence », in AFDA-AFDP (dir.), « L'enquête », *Revue du CMH*, 2024, n° 27
- 12) « L'enquête publique au service de la participation et de l'information du public », in V. Boucher, S. Seu (dir.), *L'enquête en droit public*, Mare et Martin, 2024, p. 67

- 13) « **Les procédures de participation du public. Une décision administrative suscitant l'intérêt ?** », *RDP* 2024, n° 2, p. 150
- 14) « **Propos introductifs** », co-écrit avec Ch. Roux, in Ch. Roux, Ch. Testard (dir.), *Aux confins du droit administratif*, IFJD, déc. 2023
- 15) « **Existe-t-il une jurisprudence administrative clermontoise en matière d'ordre public** », propos conclusifs, dossier « *La jurisprudence administrative clermontoise en matière d'ordre public* », *Revue du CMH*, 2023, n° 26, en ligne
- 16) « **L'aliénation des biens du domaine privé** », *JCPA* 2023, n° 24, étude n° 2202
- 17) « **Vers un droit commun de la convention citoyenne locale ?** », *AJDA* 2023, dossier « Les conventions citoyennes locales », p. 716
- 18) « **La participation du public : vertus et limites** », in Fr. Cafarelli (dir.), *La résilience des territoires exposés aux risques naturels*, Mare & Martin, 2023
- 19) « **La démocratie locale dans le domaine du nucléaire** », in N. Pauthe (dir.), *Le droit public interne face aux spécificités du nucléaire civil*, Éd. Centre Michel de l'Hospital, 2022, p. 113
- 20) « **La publicité du procès administratif ou la tentation d'une banalisation** », in M. Nicolas-Gréciano et E. Raschel (dir.), *La publicité de la justice. Regards en droit interne, européen et international*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2022, p. 41
- 21) « **L'imprescriptibilité** », in AFDA, *Le temps en droit administratif*, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2022, p. 235
- 22) « **À la recherche du citoyen métropolitain** », in Ch. Chabrot (dir.), *Métropole de Lyon, An I : des élections directes, et après ?*, L'Harmattan, coll. « Grale », 2022, p. 155
- 23) « **Claude Danthony, un justiciable initié** », *AJDA* 2021, n° 35, tribune, p. 2001
- 24) « **À la recherche de l'utilité du référé mesures-utiles** », Dossier « *La loi du 30 juin 2000. Bilan critique d'une réforme exemplaire* », *RFDA* 2021, n° 4, p. 665
- 25) « **L'éthique et le droit des marchés publics au défi du droit souple** », *Revue éthique publique*, juin 2021
- 26) « **L'administration numérique : une responsabilité administrative confortée** », *AJDA* 2021, n° 22, p. 1267
- 27) « **Les lignes directrices de gestion : une souplesse éprouvée par le droit de la fonction publique** », *AJDA* 2021, n° 18, p. 1020
- 28) « **L'unité de l'individu face au pouvoir : plaidoyer en faveur de la citoyenneté administrative** », *La Revue du CMH*, mars 2021, n° 22
- 29) « **L'indisponible souplesse des compétences** », *AJDA*, 2020, n° 38, tribune, p. 2177
- 30) « **Service public et lutte contre la Covid-19 : physique d'une confrontation** », *AJDA*, sept. 2020, n° 30, p. 1710
- 31) « **Pour une sanctuarisation contentieuse de la participation du public** », *Dr. Adm.*, Juil. 2020, n° 7, p. 21
- 32) « **Secret du délibéré et opinions séparées : un divorce annoncé** », in M. Nicolas-Gréciano, *Secret du délibéré et opinions dissidentes*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, juin 2020, p. 79 et s.
- 33) « **Le code des relations entre le public et l'administration et la cohérence des actes administratifs unilatéraux** », in Fr. Brenet, A.-L. Girard (dir.), *Cohérence et actes administratifs*, Éd. de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, 2020, p. 5 et s.
- 34) « **Peut-on se passer de l'intérêt du service ?** », *RDP*, 2020, n° 1, p. 103 et s.

- 35) « **Le double jeu de l'administré comme acteur de l'environnementalisation du droit** », in Ch. Roux (dir.), *L'environnementalisation du droit. Études en l'honneur de Sylvie Caudal*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020, p. 139
- 36) « **Le référendum est un procédé de démocratie directe** », « **Le droit administratif est un droit jurisprudentiel, car il n'existe aucun code régissant la matière** », « **Le juge administratif tranche plus souvent en faveur de l'Administration que le juge judiciaire** », « **La parafiscalité ne relève pas, comme son nom l'indique, du droit fiscal** », in A.-L. Chaumette, R. Maurel (dir.), *Les contre-Annales de droit public - 66 erreurs que vous ne commettez plus jamais*, Enrick B. Éditions, 2020
- 37) « **La participation du public, vraie fausse solution aux arrêtés anti-pesticides** », *AJDA*, 2019, tribune, p. 1961
- 38) « **Le droit souple, une "petite" source canalisée** », *AJDA*, Dossier « Les petites sources du droit administratif », 2019, n° 16, p. 934
- 39) « **Des "bases administratives" du débat public** », *AJDA*, 2019, n° 4, tribune, p. 201
- 40) « **Le recours à la perte de chance devant les juridictions administratives** », Colloque « La perte de chance devant les juridictions administratives », Compagnie interregionale des experts de justice près la CAA de Lyon, Lyon, 19 nov. 2018, en ligne
- 41) « **Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale** », Colloque « *Les collectivités territoriales et le code des relations entre le public et l'administration* », Université Toulouse 1 Capitole, 14 décembre 2017, *JCP A*, 2018, n° 42
- 42) « **L'anticipation, principe ou défi de l'action administrative ?** », *RFDA*, 2017, n° 2, p. 303
- 43) « **Nomination** », in N. KADA et M. MATHIEU (dir.), *Dictionnaire d'administration publique*, PUG, coll. « Droit et action publique », oct. 2014

• **Notes de jurisprudence**

- 44) « **La confusion des agendas, excuse à leur non-communication** », note ss CE, 31 mai 2024, n° 474473, *Association ensemble pour la planète*, *JCPA* 2024, n° 29, comm. n° 2212
- 45) « **La distinction des fonctions administratives et politiques à l'aune du droit d'accès aux documents administratifs** », note ss CE, 3 juin 2022, n° 452218, *Commune d'Arvillard*, *JCPA* 2022, n° 36, comm. n° 2248
- 46) « **Le juge administratif et la décision illégale de l'inspection du travail : retour vers le passé** », note ss CE, 7 octobre 2021, n° 430899, co-écrit avec G. François, *AJDA* 2022, n° 9, p. 539
- 47) « **La légalité procédurale d'une DUP écartée de l'abrogation juridictionnelle ?** », note ss CE, 30 déc. 2021, Ville de Genève et Ville de Carouge et a., n° 438686, *Dr. Env.*, fév. 2022, n° 308, p. 55
- 48) « **Couvrez cette décentralisation que je ne saurais voir...** », note ss CAA Lyon, 30 sept. 2021, Département du Puy-de-Dôme, n° 19LY02979, *Rev. Jurisp. ALYODA*, fév. 2022, n° 1
- 49) « **Faire progresser les garanties du contribuable** », note ss CAA Lyon 5 avr. 1993, *Soc. Lorenzy Palanca et 5 juil. 1994, SARL O'Palermo* ; « **Le juge administratif, arbitre des grands projets locaux** », note ss CAA Lyon, 12 juil. 2013, *Asso. Carton rouge et a.* ; « **À la recherche des fondements juridiques de la démocratie locale** » note ss TA Grenoble, 24 mai 2018, *Préfet de l'Isère*, in C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir.), *Grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021

- 50) « **Le droit de l'environnement, corridor de la légalité administrative ?** », note ss CE, 19 nov. 2020, *Commune de Val de Reuil et a.*, n° 417362, *Dr. Env.*, n° 296, janv. 2021, p. 34
- 51) « **Affectation du produit d'une taxe : vingt fois sur le métier...** », note ss CAA Lyon, 2 juil. 2020, *Cnauté d'agglomération du Grand Chalon*, n° 19LY02624, *Rev. jurisp. ALYODA*, janv. 2021, n° 1
- 52) « **L'extension de la jurisprudence Czabaj à certaines décisions d'espèce : d'une ambiguïté l'autre** », note ss CE, 25 sept. 2020, *SCI La Chaumière*, n° 430945, *Dr. voirie*, nov-déc. 2020, n° 217, p. 222
- 53) « **Motivation par renvoi...mais motivation tout de même !** », note ss CAA Lyon, 3 avril 2020, *Min. de l'action et des comptes publics*, n° 18LY02503, *Rev. jurisp. ALYODA*, oct. 2020, n° 3
- 54) « **L'assujettissement des associations à la TASCOM : de l'oasis au mirage fiscal** », note ss TA Lyon, 19 nov. 2019, *Association Oasis d'Amour*, n° 1808848, *Rev. jurisp. ALYODA*, mai 2020, n° 2
- 55) « **L'obligation d'agir devant le juge des référés, ardente mais pas urgente** », note ss CE, 27 nov. 2019, *Association Droits d'urgence et a.*, n° 433520, *JCP G*, 2020, n° 7-8, p. 347 et s.
- 56) « **Les premiers pas prometteurs d'un droit commun de l'association du public** », note ss CE Ass., 19 juil. 2017, *Association citoyenne « Pour OCCITANIE Pays Catalan » et autres*, n° 403928 et 403948, *JCP G*, 2017, n° 37, comm. n° 942
- 57) « **Pour une meilleure définition des effets contentieux d'une réserve d'interprétation devant le juge administratif** », note ss CC, 10 fév. 2017, *Epoux G.*, n° 2016-610 QPC, *AJDA*, 2017, n° 20, p. 1177
- 58) « **Un doctorant n'est pas toujours un étudiant comme les autres** », note sous CAA Lyon, 30 mars 2017, *Monsieur C.*, n° 16LY00405, *LPA*, n° 111-112, 6 juin 2017, p. 13
- 59) « **La spécialité de la procédure de sanction fiscale au regard de la charte du contribuable vérifié** », *Rev. jurisp. ALYODA*, 2017, n° 2, p. 4
- 60) « **Entre prévisibilité et motivation des décisions QPC : un équilibre encore à trouver** », note ss CC, 14 avr. 2016, *M. Jean-Marc P.*, n° 2016-533 QPC, *Constitutions*, 2016, n° 2, p. 292
- 61) « **L'annulation des élections municipales de Vénissieux, illustration parfaite de l'office du juge électoral** », note ss CE, 4 fév. 2015, *Elections municipales de Vénissieux* et TA de Lyon, 7 oct. 2014, *M. Girard et autres*, *JCP A*, 2015, n° 8, p. 32
- 62) « **La construction du "Grand Stade" de Lyon : fin de la première mi-temps** », note ss CE, 21 mai 2014, *Asso. Carton rouge et a.*, *JCP A*, 2014, n° 40, p. 50
- 63) « **Le juge administratif au secours utile de la concertation** », note ss CAA Lyon, 13 nov. 2014, *SAS Distribution France Casino et Immobilière Groupe Casino*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2014, n° 3, p. 4
- 64) « **Le recours *Tropic* en 2013 : ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre** », note ss CAA Lyon, 14 fév. 2013, *Soc. ACS Production*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 2, p. 1
- 65) « **Transfert d'une activité orchestrale à une structure de droit privé : le chant de l'autonomie** », note ss CAA Lyon, 27 sept. 2012, *Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 1, p. 1
- 66) « **Sécurité juridique et changement des règles de procédure : les doutes levés par la jurisprudence *Danthony*** », note ss CAA Lyon, 24 avr. 2012, *Cne de Roybon*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2012, n° 3, p. 12
- 67) « **La responsabilité du fait des lois : un principe d'application limitée** », note ss CE 1^{er} fév. 2012, *M.B. et EARL de l'Etang de Galetas*, *Rev. jurisp. ALYODA* 2012, n° 2

- 68) « **La concurrence des recours ouverts aux tiers au contrat : la position dominante du recours "Tropic" »**, note ss CAA Lyon, 12 janv. 2012, *Soc. Portelinha*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2, p. 8
- 69) « **Les "droits et libertés que la Constitution garantit" : de l'usage d'une notion délicate** », note ss CAA Lyon, 14 sept. 2010, *M.Mme L.D.*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 1, p. 12

• **Communications et articles de presse**

- 70) « **L'administration devient-elle citoyenne ?** », avec N. Kada, *Chez Michoud. Cycle de discussions grenobloises sur les transformations du droit administratif*, Université Grenoble Alpes, 12 avril 2024
- 71) « **Faire vivre la démocratie lyonnaise** », Conférence grand public Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 6 mars 2024
- 72) « **Corruption : "l'omerta reste de mise dans bon nombre de territoires"** », *Le courrier des maires*, nov. 2023, p. 40 et s.
- 73) « **Du droit de la participation à l'épreuve des bassines** », Mairie de Clermont-Ferrand, « Le mois de la participation », Librairie des volcans, 23 mai 2023
- 74) « **Les sources formelles de la science du droit** », Rencontres doctorales Clermont-Lyon, « *Les sources de la science du droit* », 10 juin 2022
- 75) « **La fiscalité des proxénètes et des prostitués** », Colloque « *Prostitution et indisponibilité du corps humain* », dir. Master 2 droit civil, Université Clermont Auvergne, 15 avril 2022
- 76) « **L'association des Mahorais à l'existence et à la gestion des risques telluriques** », colloque *Droit et volcanisme*, Université Clermont Auvergne, avril 2021
- 77) « **Les particularismes du juge administratif dans la pratique juridictionnelle française** », Table ronde « *La place de la justice administrative dans le système judiciaire – Comparaison France/Russie* », Comitas Gentium, Université d'État de Moscou, 18 décembre 2019
- 78) « **Démocratie environnementale et risques liés à une éruption volcanique** », Workshop « *Prévention des risques et réaction face aux catastrophes volcaniques* », Université Clermont Auvergne, 9 avril 2019
- 79) « **L'autorisation de diffuser une œuvre cinématographique en France** », Colloque « *Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans* », Université Clermont Auvergne, 25-26 oct. 2018
- 80) « **La démocratie locale directe à l'épreuve de la loi** », Communication au 10ème Congrès français de droit constitutionnel, Lille, 23 juin 2017
- 81) « **Réforme et effectivité du principe de participation en matière environnementale** », Colloque « *Action citoyenne : aspects fondamentaux et réalités pratiques* », organisé à Lyon par le Laboratoire Droits, Contrats, Territoires de l'Université Lyon 2 et l'Institut de Droit de l'Environnement de l'Université Lyon 3, 28 nov. 2013

PARCOURS UNIVERSITAIRE

- Sept. 2018** : **Professeur des universités, agrégé de droit public**, Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (UR 4232)
- Sept. 2017** : **Maître de conférences en droit public**, Université Toulouse 1 Capitole, Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (EA785)
- 2010-2016** : **Doctorat en droit public**

- ✓ Titre de la thèse : ***Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative***
- ✓ Thèse soutenue le 29 novembre 2016 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, sous la direction du Professeur Sylvie CAUDAL devant un jury présidé par le Professeur Benoît PLESSIX (Paris II) et composé des Professeurs Sylvie CAUDAL (Lyon 3), Caroline CHAMARD-HEIM (Lyon 3), Bénédicte DELAUNAY (Tours - *rapporteur*) et Sébastien SAUNIER (Toulouse 1 - *rapporteur*)
- ✓ Autorisation de publication en l'état
- ✓ Prix de thèse 2016 de l'Université Jean Moulin Lyon 3

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (UR 4232)
- Directeur adjoint de l'École doctorale Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion
- Responsable du M1 droit public interne
- Responsable du DU « Droit approfondi de la fiscalité » et du DU « Éthique des acteurs publics »
- Chargé de mission à la simplification administrative
- Membre élu du CFVU
- Président suppléant de la commission disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs
- Membre de la commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA (2023-25)
- Membre de la commission disciplinaire compétente à l'égard des usagers (2021-déc. 23)

• Expertise

- Garant de la participation à la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand (2021-22)

• Cours magistraux

2023-24

- **Droit administratif approfondi**, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques (32h)
- **Finances et fiscalité locales**, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques (24h)
- **Droit de la fonction publique**, M1 Administration publique (24h)
- **Droit de l'environnement**, L3 droit-Science politique (24h)
- **Droit fiscal**, Licence 2^e année (24h)
- **Les cumuls d'activités des agents publics**, DU Éthique des acteurs publics (4h)
- **Les acteurs publics spécialisés de la laïcité**, DU laïcité, Université de Saint-Etienne (10h)
- **Droit administratif général**, Licence 2, Université Lumière-Lyon 2 (30h)

2022-23

- **Droit des relations du travail dans le secteur public**, M1 Droit social (16h)
- **Questions contemporaines et pouvoirs publics**, Collège de droit, 2^e année (10h TD)
- **Actualités législatives**, DU Éthique des acteurs publics (4h)

2018-22

- **Fiscalité des personnes et de l'entreprise**, M1 Droit des affaires (24h)

2018-21

- **Droit de la CEDH**, M1 Carrières judiciaires (24h)
- **Droit international public**, Licence 3^e année (30h)

2019-2020

- **Droit international public approfondi**, Master 2 Droit public approfondi
- **Droit fiscal**, Licence 3^e année, Université Lumière Lyon 2
- **Droit administratif général**, Licence 2^e année, Université Lumière Lyon 2 (2nd semestre)

2018-2019

- **Droit administratif général**, Licence 2^e année, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Licence 2^e année, Université de Salvador (Buenos Aires, Argentine)

2017-2018

- **Droit fiscal général**, Licence 2^e année, Université Toulouse 1 Capitole

2016-2017

- **Droit fiscal**, Centre de préparation aux concours administratifs (équivalent Licence 3), Université Jean Monnet – Saint-Étienne

• **Conférences de méthode**

2017-2018

- **Droit public économique**, Master 1 droit public, Université Toulouse 1 Capitole

• **Préparation aux concours**

2021-2023

- **Droit de la fonction publique**, IRPAG, Université Clermont Auvergne

2018-2019

- **Organisation des autorités publiques sous la Ve République**, préparation ENM, Université Clermont Auvergne

2017-2018

- **Droit administratif**, Institut d'études judiciaires (préparation pénitentiaire), Université Toulouse 1 Capitole

2016-2017

- **Droit administratif et constitutionnel**, préparation orale, classe préparatoire aux grandes écoles (équivalent Licence 2), Lycée Récamier Lyon - ENS Rennes